

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

T O M E I I I

**LES MOYENS DES SERVICES
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

A N N E X E N° 4 4

Défense.

ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Michel MANET.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Franco, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 44), 473 (tome II) et in-8° 57. Sénat : 57 (1981-1982).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE. — PRÉSENTATION ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	5
DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES	8
Chapitre premier. — Recettes et dépenses d'exploitation	9
Chapitre II. — Recettes et dépenses d'investissement	15
Chapitre III. — Commentaires et observations	18
CONCLUSION	20
<i>Annexe n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses</i>	<i>23</i>
<i>Annexe n° 2. — Répartition des cessions par client</i>	<i>24</i>
<i>Annexe n° 3. — Décomposition des tarifs des produits</i>	<i>25</i>
<i>Annexe n° 4. — Effectifs des personnels militaires</i>	<i>26</i>
<i>Annexe n° 4. — Effectifs des personnels civils</i>	<i>27</i>

Mesdames, Messieurs,

Sous une apparente simplicité, le budget annexe des Essences présente certains éléments assez complexes, tant par ses particularités vis-à-vis de la technique budgétaire que par la difficulté des problèmes de fond qu'il soulève, dans la conjoncture qui est la nôtre depuis 1973.

Aussi, sans développement excessif par rapport à l'importance du sujet, paraît-il souhaitable d'aborder son étude en trois parties :

- Présentation et considérations générales.
- Analyse des recettes et des dépenses.
- Commentaires et observations.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'approvisionnement des Armées en carburants est assuré par :

— Le service des Essences des Armées (S.E.A.) qui dispose d'un monopole pour l'approvisionnement, le stockage et la distribution des carburants pour matériels terrestres (environ 290 000 m³ par an) et aériens (environ 1 070 000 m³ par an) en Europe et au Pacifique ;

— La Direction centrale du Commissariat de la Marine (D.C.C.M.) qui approvisionne la flotte en combustibles de navigation (environ 400 000 tonnes par an dont 287 000 tonnes pour l'activité de la flotte proprement dite).

Alors que l'activité de la D.C.C.M. est entièrement retracée dans le budget général (section Marine), celle du service des Essences a donné lieu à la création d'un budget annexe : celui qui fait l'objet du présent rapport.

Pour justifier en quelques mots la raison d'être de cette « anomalie » budgétaire, on indiquera que l'administration y voit les moyens d'assurer :

- la facturation intégrale des prestations fournies ;
- le regroupement de toutes les dépenses et de toutes les recettes, celles-ci équilibrant celles-là dans un document unique distinct du budget général ;
- la centralisation de toutes les opérations de recettes et de dépenses entre les mains d'un seul agent : l'Agent comptable central.

Sans se dissimuler que d'autres procédés eussent permis d'atteindre les mêmes résultats, on peut reconnaître à celui-ci le mérite de la clarté : la totalité des sommes consacrées par les Armées à leur approvisionnement en carburants, dans la limite déjà précisée, peut être con-

frontée aisément à l'ensemble des dépenses, acquisitions et valeur ajoutée, entraînées par cette importante fonction.

Par grandes catégories de dépenses, le budget annexe des Essences se décompose comme suit pour le dernier exercice connu (1980) :

1 ^{re} section (Exploitation)	98,28 %
2 ^e section (Etudes et recherches)	0,03 %
3 ^e section (Investissements)	1,68 %
	<hr/>
	100 %

La 3^e section comporte, outre les investissements dits « industriels » réalisés par le service pour son propre fonctionnement, des investissements « extra-industriels », dont la réalisation est confiée au S.E.A. par l'Armée de Terre.

L'équilibre du budget annexe fait appel à des versements en provenance et à destination de trois fonds hors budget :

— le fonds d'approvisionnement généraux apporte le « fonds de roulement » nécessaire au Service pour la constitution d'un « stock-outil ». Sa dotation a été portée à 335 millions de francs par la loi de finances rectificative du 29 décembre 1978, mais ce niveau théorique n'a jamais été atteint, la dotation réelle n'étant que de 243 millions de francs, dont un avoir « matières » de 163 millions de francs ;

— le fonds d'amortissement assure la couverture des dépenses de renouvellement et de gros entretien des installations. Il n'a pas de plafond légal. Son solde était de 40 millions de francs à la fin de 1980 ;

— enfin, le fonds de réserve, dont la dotation maximale est de 35 millions de francs (loi de finances du 29 décembre 1956, reçoit les excédents ou déficits de gestion. Le solde au 31 décembre 1980 était de 8,3 millions de francs environ.

L'approvisionnement des carburants est assuré par le S.E.A. au moyen de marchés passés avec les compagnies pétrolières, dans les formes administratives usuelles (application du code des marchés publics, du cahier des clauses administratives générales — fournitures courantes).

Les cessions aux parties prenantes sont facturées à un « prix de cession » établi par la Direction centrale des Essences et comportant trois éléments :

— le prix d'achat, répercuté intégralement dans les tarifs ;

— les droits et taxes de douanes, répercutés également intégralement ;

— la marge d'exploitation, calculée pour couvrir les frais de fonctionnement, d'études et d'investissements du S.E.A., avec la prévision d'un excédent couvrant les dépenses financées par le fonds de réserve.

Les cessions aux forces françaises en Allemagne ne comportent pas de droits et taxes ; il en est de même, en vertu d'accords internationaux de réciprocité, pour les cessions consenties aux Armées alliées venant stationner en France.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1.

Les pourcentages d'augmentation par rapport à l'année précédente sont importants : de l'ordre de 22 % en recettes comme en dépenses, mais ils sont beaucoup plus « raisonnables » que ceux qui avaient été enregistrés lors de la préparation du budget pour 1981, qui avoisinaient 66 %. La raison en est que les prix de référence utilisés depuis 1981 sont des valeurs moyennes, constatées ou estimées, pour l'ensemble de l'exercice, alors qu'auparavant on utilisait les prix estimés en janvier.

Cette modification purement technique apporte une plus grande clarté dans la lecture du budget, et devrait atténuer le recours aux lois de finances rectificatives en cours d'exercice.

Le détail de l'évolution sera examiné successivement pour l'exploitation et pour les investissements.

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

I. — Les recettes

L'évolution des recettes, entre le budget de 1981 et celui de 1982, se présente comme suit :

CHAPITRES	1981	1982	VARIATION	
	(En millions de francs)			(En pourcentage)
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients)	4 024,8	4 916,7	+ 891,9	+ 22,2
71-01 Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels . . .	6,3	7	+ 0,7	+ 11,1
76-01 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	15	18	+ 3	+ 20
Total	4 046,1	4 941,7	+ 895,6	+ 22,1

a) Recettes d'exploitation

L'essentiel des recettes est constitué par les cessions aux parties prenantes militaires, selon la ventilation donnée dans l'annexe n° 2.

Parmi les grands clients, les augmentations les plus sensibles concernent :

- la Gendarmerie + 27,4 %
 - la Marine + 23,9 %
- alors que • l'Armée de Terre + 17,3 %
devrait bénéficier cette année d'un accroissement de charge modéré.

Ces évolutions ne s'expliquent pas par des modifications des consommations en volumes envisagées, comme le montre le tableau ci-dessous :

VOLUMES PRÉVISIONNELS DE CESSION POUR 1981 ET POUR 1982

(en mètres cubes)

Parties prenantes	Essences auto		Gasols		Essences avion		Carburéacteurs		Fuel domestique (estimation SEA)		Total	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982
Terre	103 300	99 710	60 800	62 115	892	902	43 200	42 100	127 000	127 000	335 192	331 827
Air	17 598	17 025	10 228	9 363	21 990	16 962	756 600	759 153	56 000	56 000	862 416	858 503
Marine	3 900	3 900	1 750	1 310	7 300	4 700	86 200	97 300	11 000	11 000	110 150	118 210
Gendarmerie	36 948	37 293	3 537	3 537	222	222	2 066	2 066	7 000	7 000	49 773	50 118
Divers	11 162	17 081	10 860	11 320	6 080	6 386	84 250	21 843	39 000	39 000	151 352	95 630
TOTAL	172 908	175 009	87 175	87 645	36 484	29 172	972 316	922 462	240 000	240 000	1 508 883	1 454 288

On prévoit une diminution générale des consommations, à l'exception de la Marine (+ 7 %) et, à un moindre degré, de la Gendarmerie (+ 0,7 %). On note d'ailleurs que l'accroissement de la consommation de la Marine résulte uniquement du poste « carburéacteurs », par suite de la mise en service de nouveaux appareils.

En revanche, la comparaison des tarifs prévisionnels pour 1981 et 1982, ainsi que des tarifs réellement pratiqués au 5 août 1981, fait apparaître des évolutions considérables (cf. tableau page suivante).

On prévoit donc que le prix moyen d'achat de l'essence auto augmentera d'environ 27 %, celui du gasoil de 37,5 %, celui du carburéacteur de 21,7 %.

Les différences de l'évolution des tarifs des divers produits s'expliquent par l'impact plus ou moins fort des taxes qui y sont incluses, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Essences auto	Gasols	Essence avion 100/130	Carburéacteur TRO
Pourcentage d'importance dans le tarif de cession				
Prix d'achat	47 %	58 %	65 %	74 %
Droits et taxes	48 %	37 %	29 %	15 %
Marge	5 %	5 %	6 %	11 %
Tarif variation	+ 27 %	+ 37,2 %	+ 36,6 %	+ 21,5 %
Part du produit dans les cessions totales (a) .	12 %	6 %	2 %	63 %
(a) Le fuel domestique intervient pour 17 %.				

Le détail de la décomposition des tarifs est joint en annexe n° 3

b) Recettes autres que les produits de cession

Cette catégorie de recettes comprend :

- la subvention d'exploitation reçue du budget général (section Forces terrestres) pour l'achat et l'entretien des matériels « extra-industriels » ; ce poste augmente de 11,11 % ;

**TARIFS PRÉVISIONNELS 1982
COMPARAISON AVEC
LES TARIFS PRÉVISIONNELS 1981 ET LES TARIFS AU 5 AOÛT 1981**

Tarif en F/hl

	Essences auto			Gasols			Essence avion 100/130			Carburacteur T R O		
	Tarif prévisionnel 1981	Tarif au 5-08-1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif au 5-08-1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif au 5-08-1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif au 5-08-1981	Tarif prévisionnel 1982
Prix d'achat	133	159,37	193,40	131	159,81	197,40	275	288	387	177	193	200
Droits et taxes	174,10	188,36	199	101,06	115,57	125	135,04	169,82	175	19,44	33,74	41
Marge tarif A	16,71	17,05	18,84	16,71	17,05	18,84	—	—	—	—	—	—
Marge tarif C	—	—	—	—	—	—	26,58	34,91	34,45	25,06	24,64	28,26
Tarif A												
Sous-douane	149,71	176,42	212,24	147,71	176,86	216,24	—	—	—	—	—	—
Dédouané	323,81	364,78	411,24	248,77	292,43	341,24	—	—	—	—	—	—
Tarif C												
Sous-douane	—	—	—	—	—	—	301,58	322,91	421,45	202,06	217,64	228,26
Dédouané	—	—	—	—	—	—	436,62	492,73	596,45	221,50	251,38	269,26

• les produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers ; ce dernier poste est d'un montant minime, par rapport aux produits des cessions, mais la difficulté de son estimation pousse les services à une certaine prudence, qui se traduit en fait souvent par une sous-estimation de la recette réelle. C'est ainsi qu'en 1980, la recette réelle a été de 77 millions de francs, pour une prévision de 11 millions de francs.

II. — Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se répartissent, par grandes masses, entre les différents postes suivants :

Chapitres		1981	1982	Variation	
		(En millions de francs)			%
60-01	Achats de carburants.....	3 633,2	4 461,8	+ 828,6	+ 22,8
61-01	} Frais de personnel dont taxes sur les salaires	241,8	282,7	+ 40,9	+ 16,9
61-02					
61-03					
61-04					
61-05					
62-01					
63-01	} Travaux, fournitures et services extérieurs	62,5	76,4	+ 13,9	+ 22,2
63-02					
64-01	} Transports et déplacements	55,1	64,5	+ 9,4	+ 17
64-02					
66-01	Frais divers de gestion	20,6	23,3	+ 2,7	+ 13,1
68-01	Versement au fonds d'amortissement ...	33	33	»	»
		4 046,2	4 941,7	+ 895,5	+ 22,1

a) Les achats de carburants, fuel et ingrédients

L'augmentation de ce poste traduit l'évolution prévisible du marché pétrolier. La comparaison avec la tendance actuelle est toutefois

difficile, du fait que l'augmentation de 22,8 % se rapporte à la **moyenne des achats en prix estimés**, pour 1981 et pour 1982.

b) Les dépenses de personnels et de charges sociales

Le chiffre global des effectifs budgétaires n'est pas modifié en 1982 : il se monte à 2347 personnes, dont 436 militaires et 1911 civils. Le détail en est donné en annexes n° 4 et n° 5.

On constate, pour les personnels civils, une transformation de postes d'ouvriers temporaires en ouvriers permanents, ainsi qu'une légère augmentation du nombre d'auxiliaires.

Pour les militaires comme pour les civils, les effectifs réalisés au 1^{er} juillet et, selon les prévisions, au 31 décembre, sont inférieurs aux droits.

*c) Dépenses diverses d'exploitation
Versement au fonds d'amortissement*

Ces dépenses se ventilent comme indiqué ci-dessous :

Chapitres	1981	1982	Différence	
			(En millions de francs)	%
63-01 Biens et services de consommation courante	58,3	69,2	+ 10,9	+ 18,7
63-02 Dépenses d'informatique.....	4,2	7,2	+ 3	+ 71,4
64-01 et 64-02 Transports et déplacements ...	55,1	64,5	+ 9,4	+ 17
66-01 Frais divers de gestion	20,6	23,3	+ 2,7	+ 13,1
68-01 Versements au fonds d'amortissement.....	33	33	»	»
Total	171,2	197,2	+ 26	+ 15,2

L'évolution des frais de gestion reste tout à fait raisonnable, mais celle des achats des biens et services de consommation courante, ainsi que celle des transports et déplacements sont légèrement plus fortes que l'érosion monétaire.

Ce dernier poste, très sensible à l'évolution du prix des carburants et des salaires, aurait d'ailleurs fait l'objet d'un dépassement important, par rapport aux prévisions initiales, en 1981.

CHAPITRE II

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

I. — Les recettes

En matière d'investissements, les ressources du service des Essences sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement, ainsi que par une contribution du budget de la Défense pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement extra-industriels.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

Chapitres	1981	1982	Différence	
	(En millions de francs)			%
79-80 Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches.....	3,6	3,6	»	»
79-90 Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	35,5	49	+ 13,5	+ 38
79-91 Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement.....	9,6	15,7	+ 6,1	+ 63,5
79-92 Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement extra-industriels.	14,5	17,9	+ 3,4	+ 23,4
Total	63,2	86,2	+ 23	+ 36,4

On note l'accroissement du prélèvement sur le fonds de réserve pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement, tandis que les crédits destinés aux études et recherches restent stables.

On rappelle que ce fonds de réserve ne peut être utilisé que pour assurer l'équilibre final du budget ou subvenir à des dépenses autres que l'exploitation.

II. — Les dépenses d'investissement

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

Chapitres	AUTORISATIONS de programme			CREDITS de paiement		
	1981	1982	Différence	1981	1982	Différence
	(En millions de francs)					
695-01 Etudes et recherches	5,9	8	+ 2,1 (35,6 %)	3,58	3,6	»
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles ..	46,5	55	+ 8,5 (+ 18,3%)	45,1	64,7	+ 19,6 (+ 43,5%)
695-03 Infrastructure et équipement des installations extra- industrielles	19,5	20,6	+ 1,1 (5,6%)	14,5	17,85	+ 3,35 (+ 23,1%)
Total	71,9	83,6	+ 11,7 (+ 16,3%)	63,2	86,2	+ 23 (+ 36,4%)

Les crédits d'études sont destinés à des expérimentations de prototypes de matériels spécifiquement pétroliers, et à réaliser des études et recherches en vue d'adapter, d'améliorer et d'utiliser de façon optimale les carburants et ingrédients consommés par les matériels militaires.

Sont également prévues des études d'informatique destinées à l'évaluation du recours à des sociétés de service chargées de la réalisation d'un système informatique de gestion et de comptabilité financière, appelé à remplacer le système actuel.

Les crédits d'entretien et renouvellement des matériels et de l'infrastructure, en augmentation de 19,6 %, ont pour but :

- d'améliorer la sûreté des approvisionnements par la construction de nouvelles capacités (33 % en autorisations de programme de création) ;
- d'accroître la productivité de certains moyens ;
- d'adapter les installations aux exigences techniques actuelles (réglementation, anti-pollution...)

— d'acquérir de nouveaux matériels permettant d'adapter les moyens du service aux évolutions de ses missions ou de la technique (8 % des crédits demandés en autorisations de programme).

Enfin, les dépenses de **caractère extra-industriel** sont destinées à l'exécution :

— d'équipements de protection des points sensibles, pour lesquels un gros effort a été jugé souhaitable ;

— d'équipement des unités de l'Armée de terre en matériels spécifiquement pétroliers, dans le cadre pluri-annuel de la programmation de cette Armée.

CHAPITRE III

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

1. — Le fonds d'approvisionnements généraux ne joue pas le rôle pour lequel il avait été créé.

On rappelle à cet égard la remarque déjà faite par la Commission des Finances l'an dernier : la dotation de ce fonds (355 MF) ne permet pas au Service des Essences de disposer du volant de trésorerie nécessaire pour acheter les carburants dans les conditions les plus favorables. Cette situation est particulièrement critique en fin d'année, dans l'attente de la mise en place du budget suivant.

Aussi bien des études en cours, à l'initiative de la Cour des Comptes, vont-elles probablement aboutir à la suppression des fonds. Mais cette suppression ne résoudra pas le problème qui avait motivé leur création, c'est-à-dire l'octroi des moyens financiers permettant au SEA d'avoir une gestion de type commercial.

2. — Si les stocks de guerre sont réalisés conformément aux objectifs, rien n'est fait pour les stocks de crise :

Les stocks de guerre sont destinés à assurer le ravitaillement en carburants pour des durées limitées, correspondant à des hypothèses de conflits, variables pour chaque armée.

Les stocks de crise devraient, au contraire, permettre aux armées de fonctionner, dans les conditions du temps de paix, en cas d'interruption prolongée des modalités normales de ravitaillement.

Or aucun stock de crise n'est réalisé, sauf très partiellement pour le combustible de soute de la Marine (hors compétence du Service des Essences des Armées).

Il est clair que l'importance des crédits nécessaires à la réalisation de ce stock constitue un obstacle majeur, dans la conjoncture actuelle.

Il appartenait toutefois à la Commission des Finances de signaler la lacune qui existe, sur ce point, dans les moyens mis à la disposition du Service.

CONCLUSION

L'équilibre prévisionnel du budget annexe du Service des Essences s'établit, pour 1982, à 5 028 millions de francs, en augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente.

Cet accroissement élevé est évidemment imputable aux prévisions d'augmentation du prix des carburants, qui semble calculé de façon plus réaliste que dans un passé récent.

Il est toutefois possible, comme ce fut le cas précédemment, que des modifications interviennent en cours d'année, qui seraient présentées soit sous forme d'autorisations préalables, soit à titre de régularisation, devant le Parlement.

La réalisation du stock de crise, indispensable au fonctionnement des Armées dans des circonstances malheureusement trop faciles à cerner, pose un problème difficile, auquel le Gouvernement devrait pourtant s'efforcer de trouver une solution dans l'avenir.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Essences des Armées pour 1982.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1981 à 1982

	1981	1982	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs)			%
1° Recettes prévues				
a) Exploitation				
Cessions aux parties prenantes militaires	3 808,8	4 649,7	+ 840,9	+ 22,3
Cessions aux parties prenantes civiles	1,6	1,8	+ 0,2	+ 12,5
Divers	214,4	265,2	+ 50,8	+ 23,7
Subventions et produits accessoires	21,3	25	+ 3,7	+ 17,4
Totaux	4 046,1	4 941,7	+ 895,6	+ 22,1
b) Investissements				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	3,58	3,6	»	»
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement ...	35,5	49	+ 13,5	+ 38
Prélèvement sur le fonds de réserve	9,6	15,7	+ 6,1	+ 63,5
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget	14,5	17,85	+ 3,3	+ 22,8
Totaux	63,2	86,1	+ 22,9	+ 36,2
Totaux généraux des recettes	4 109,3	5 027,8	+ 918,5	+ 22,3
2° Dépenses prévues				
a) Exploitation				
Personnel et charges sociales	241,8	282,7	+ 40,9	+ 16,9
Achats de carburants et ingrédients	3 633,2	4 461,8	+ 828,6	+ 22,8
Dépenses d'exploitation	138,1	164,2	+ 26,1	+ 18,9
Versement au fonds d'amortissement	33	33	»	»
Totaux	4 046,1	4 941,7	+ 895,6	+ 22,1
b) Investissements				
Etudes et recherches	3,6	3,6	»	»
Dépenses de caractère industriel	45,1	64,7	+ 19,6	+ 43,5
Dépenses de caractère extra-industriel	14,5	17,8	+ 3,3	+ 22,8
Totaux	63,2	86,1	+ 22,9	+ 36,2
Totaux généraux des dépenses	4 109,3	5 027,8	+ 918,5	+ 22,3

ANNEXE N° 2

**RÉPARTITION PAR CLIENT DES CESSIONS DE CARBURANTS
ET D'INGRÉDIENTS**

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation	1981	1982	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs)			%
Cessions à :				
L'armée de Terre	653,3	818,6	+ 165,3	+ 17,3
La Gendarmerie	149,4	190,3	+ 40,9	+ 27,4
L'armée de l'Air	1 913,4	2 327,8	+ 414,4	+ 21,7
La Marine	264,8	328,1	+ 63,3	+ 23,9
Directions techniques :				
Armements terrestres	13,7	18,1	+ 4,4	+ 32,1
Constructions navales	9,1	12,3	+ 3,2	+ 35,2
Constructions aéronautiques	186,1	194,5	+ 8,4	+ 4,5
Autres services de l'Etat	142,6	172,3	+ 29,7	+ 20,8
Armées alliées et O.T.A.N.	48	56,5	+ 8,5	+ 10,7
Divers (fuel domestique compris)	644,4	798,2	+ 153,8	+ 23,9
Totaux	4 024,8	4 916,7	+ 891,9	+ 22,2

ANNEXE N° 3

TARIFS PREVISIONNELS 1982
COMPARAISON AVEC
LES TARIFS PREVISIONNELS 1981 ET LES TARIFS AU 5 AOUT 1981

Tarif en F/hl

	Essences auto			Gasols			Essence avion 100/130			Carburacteur TRO		
	Tarif prévisionnel 1981	Tarif 5.08.1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif 5.08.1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif 5.08.1981	Tarif prévisionnel 1982	Tarif prévisionnel 1981	Tarif 5.08.1981	Tarif prévisionnel 1982
Prix d'achat	133	159,37	193,40	131	159,81	197,40	275	288	387	177	193	200
Droits et taxes	174,10	188,36	199	101,06	115,57	125	135,04	169,82	175	19,44	33,74	41
Marge tarif A	16,71	17,05	18,84	16,71	17,05	18,84	—	—	—	—	—	—
Marge tarif C	—	—	—	—	—	—	26,58	34,91	34,45	25,06	24,64	28,26
Tarif A												
Sous-douane	149,71	176,42	212,24	147,71	176,86	216,24	—	—	—	—	—	—
Dédouané	323,81	364,78	411,24	248,77	292,43	341,24	—	—	—	—	—	—
Tarif C												
Sous-douane	—	—	—	—	—	—	301,58	322,91	421,45	202,06	217,64	228,26
Dédouané	—	—	—	—	—	—	436,62	492,73	596,45	221,50	251,38	269,26

— Pour les carburants routiers, le tarif A (vrac ex-dépôt) qui est indiqué représente environ 90 % des cessions. Les prix franco destinataire s'obtiennent en majorant ce tarif d'un différentiel de transport : 4,20 F/hl pour les prévisionnels 1981 ; 4,30 F/hl au 5.08.1981 et 4,60 F/hl pour 1982.

— Pour les carburants avions, le tarif C (mise bord-aéronef) représente environ 96 % des cessions.

ANNEXE N° 4

I. — PERSONNELS MILITAIRES														
	Effectifs 1981			Modifications 1982					Effectifs 1982			Effectifs réalisés au 1 ^{er} juillet		Effectifs réalisés au 31 décembre 1981 (Prévisions)
	Budgétaires	Bloqués ou en surnombre	Nets	Créations		Suppressions		Nets	Budgétaires	Bloqués ou en surnombre	Nets	1980	1981	
				Budgétaires	Bloqués ou en surnombre	Budgétaires	Bloqués ou en surnombre							
I. — Personnels officiers														
• Ingénieurs Militaires des Essences	55	—	55	—	—	—	—	—	55	—	55	50	48 (a)	51 (a)
• Officiers du Corps Technique et Administratif	182	- 75	107	—	4	—	—	+ 4	182	- 71	111	92	101 (b)	105 (b)
• Ingénieurs des Travaux ..	—	+ 68	68	—	—	—	- 3	- 3	0	+ 65	65	75	70 (c)	68 (c)
• Officiers Techniciens	—	+ 7	7	—	—	—	- 1	- 1	0	+ 6	6	7	6	6
TOTAUX (I)	237	0	237	—	+ 4	—	- 4	—	237	0	237	224	225	230
II. — Personnels non officiers														
• Aspirants d'active	10	—	10	—	—	—	—	—	10	—	10	7	5	9
• Sous-officiers du Service des Essences des Armées ..	161	—	161	—	—	—	—	—	161	—	161	134	138 (d)	155 (e)
Sous-officiers détachés de l'Armée de Terre (masculins et féminins)	28	—	28	—	—	—	—	—	28	—	28	30 (f)	33 (g)	33 (g)
TOTAUX (II)	199	—	199	—	—	—	—	—	199	—	199	171	176	197
TOTAUX GENERAUX .	436	—	436	—	—	—	—	—	436	—	436	395	401	427
COMMENTAIRES														
— Déblocage de 4 postes d'officier du corps technique et administratif par suppression de 3 postes d'Ingénieur des Travaux et d'1 poste d'officier technicien dont les corps sont en extinction.														

ANNEXE N° 4
II. — PERSONNELS CIVILS

Désignation	Effectifs budgétaires 1981	Modifications pour 1982		Effectifs budgétaires 1982	Effectifs réalisés au			Postes tenus par des auxiliaires au 1 ^{er} juillet	
		Créations	Suppressions		1 ^{er} juillet 1980	1 ^{er} juillet 1981	31 décembre 1981 (prévisions)	1980	1981
Personnels civils									
Titulaires									
Agent comptable central	1			1	1	1	1		
Attaché de service adm. de 2 ^e cl. .	1			1	1	1	1		
Secrétaires administratifs en chef	4	1		5	6	6	7		
Secrétaires administratifs	27		1	26	24	23	24		
Agents d'administration principaux	52	4		56	49	47	52		
Agents administratifs	4		4	1	1			22	
Commis	148	3		151	132	131	140		
Sténodactylographes	27			27	22	25	20	5	51 (a)
Agents techniques de bureau	83			83	47	46	47	14	
Agents de bureau	42	2		44	64	64	62		
Ingénieurs techniciens d'études et de fabrications	7			7	8	7	7		
Techniciens d'études et de fabrications	22			22	19	19	20		
Agents sur contrat									
a) Ordre technique	11			11	13	12	13		
b) Ordre administratif	47			47	38	39	40		
Auxiliaires de bureau					41	51(a)	40		
Totaux personnels civils non ouvriers	476	10	5	481	466	472	474	41	51 (a)
Ouvriers permanents	1 313	76	35	1 354	1 283	1 271	1 280		
Ouvriers temporaires	122		56	76	123	120	122		
Totaux personnels civils	1 911	86	86	1 911	1 872	1 863	1 876	41	51 (a)

(a) - dont 10 remplaçant des fonctionnaires en congé de longue durée en travaillant à mi-temps.